

Communiqué de presse

Aux représentant-es des médias

26 janvier 2018

La Bibliothèque de Genève doit poursuivre ses réformes dans un climat de confiance rétabli

La Ville de Genève prend acte de l'audit de gouvernance de la Bibliothèque de Genève (BGE) mené par la Cour des comptes, à la demande du Conseiller administratif Sami Kanaan, et en accepte les recommandations. Au vu de la situation générale, de la détérioration du climat de travail et des difficultés de management, la poursuite des rapports de travail avec l'actuel directeur n'est pas envisageable et le Conseil administratif l'a suspendu de ses fonctions. Conforté dans ses choix politiques et stratégiques par ce rapport, le département de la culture et du sport en charge de l'institution entend poursuivre les réformes engagées et prendre les mesures adéquates visant à restaurer un climat de travail plus serein. La Ville de Genève souligne par ailleurs que l'avenir de la BGE passe par la clarification de son positionnement institutionnel et compte sur la reprise rapide des négociations à ce sujet avec le Canton.

Le Conseil administratif de la Ville de Genève a pris connaissance de la teneur et des recommandations du rapport publié par la Cour des comptes relatif à la gouvernance de la Bibliothèque de Genève (BGE). Cet audit répond à la demande de Sami Kanaan, Conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport (DCS), qui a souhaité obtenir un éclairage externe sur les enjeux de l'institution, les orientations données et l'état de leur mise en œuvre, y compris le climat de travail.

Il relève avec grande satisfaction que la Cour juge pertinentes les orientations stratégiques décidées par le DCS depuis 2011, y compris les choix organisationnels opérés par le directeur de l'institution. Il prend également acte que, si les changements engagés sont justes, la mise en œuvre est inachevée et que le climat de travail n'est pas satisfaisant. Au vu de la situation générale, de la détérioration du climat de travail et des difficultés de management, la poursuite des rapports de travail avec l'actuel directeur n'est pas envisageable et le Conseil administratif l'a suspendu de ses fonctions.

La directrice du DCS assurera la direction intérimaire avec l'appui du collège de direction de la BGE. La priorité est de mettre au point un plan d'action tenant compte des recommandations de la Cour, visant notamment à restaurer un climat de travail plus serein. Dans ce contexte, il est souhaitable qu'une Commission du personnel puisse se reconstituer afin de l'associer à ces démarches, conformément aux dispositions prévues par le Statut du personnel de la Ville de Genève.

Confrontée à de grands défis stratégiques pour s'adapter à l'évolution rapide de son domaine d'activité, l'avenir de la BGE repose sur un positionnement institutionnel clarifié. Comme le relève à juste titre le rapport de la Cour des Comptes « dans d'autres cantons, les bibliothèques similaires à la BGE sont majoritairement en mains cantonales ». Il est donc essentiel de reprendre dans les meilleurs délais les négociations menées entre le Canton, la Ville de Genève et l'Université de Genève dans le cadre de la Loi sur la répartition des tâches (LRT), suspendues unilatéralement par la délégation du Conseil d'Etat en date du 3 novembre 2017 dans l'attente du présent rapport.

[Lire l'audit de gouvernance de la Bibliothèque de Genève](#)

Contacts presse :

Ville de Genève

Département de la culture et du sport

Félicien Mazzola, T. +41 22 418 95 25 / M. +41 79 542 66 50

felicien.mazzola@ville-ge.ch